



# Le carnet de notes

Mars 2013 — N°4

## Sommaire :

>Le constat	P 1
>En quoi consiste la réforme ?	P 2
>Quand s'appliquera la réforme sur Pont-Sainte-Marie ?	P 2
>Le point de vue du Maire, Pascal Landréat	P 2
>Quelles conséquences pour les communes ?	P 3
>Quelques exemples d'emploi du temps pour les petits	P 3
> Les APC et TAP	P 4
> Les mots mêlés de l'école	P 4

## Spécial rythmes scolaires

**Le gouvernement a décidé de modifier les rythmes scolaires de nos têtes blondes. En effet, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Cette concentration du temps paraît aujourd'hui inadaptée et source de fatigue et de difficultés scolaires. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. En effet, le gouvernement a décidé de mettre en place la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée 2013, mais autorise les collectivités à reporter ce délai à septembre 2014.**

### LE CONSTAT

L'enquête PISA montre que ce sont les petits finlandais qui ont les meilleures réussites scolaires.

Mais qu'est-ce qui conduit les enfants à réussir leur scolarité ? Le nombre de jours de vacances ? Le nombre de semaines de vacances dans l'année ? Le nombre d'heures de classe par semaine ? Petit état des lieux en Europe :



Nombre de jours de classe sur l'année actuellement	
<b>France</b>	<b>144</b>
<b>Finlande</b>	<b>190</b>
<b>Royaume Uni</b>	<b>190</b>
<b>Allemagne</b>	<b>208</b>

Nombre de jours de classe par semaine actuellement	
<b>France</b>	<b>4 jours/semaine</b>
<b>Finlande</b>	<b>5 jours/semaine</b>
<b>Royaume Uni</b>	<b>5 jours/semaine</b>
<b>Allemagne</b>	<b>5 ou 6 jours/semaine</b>

Nombre d'heures de classe par semaine actuellement	
<b>France</b>	<b>24</b>
<b>Finlande</b>	<b>19 (et plus en fonction de l'âge)</b>
<b>Royaume Uni</b>	<b>21 à 25</b>
<b>Allemagne</b>	<b>15 à 20</b>

Source Eurypédia, janvier 2013

La lecture du tableau ci-dessus nous conduit à faire les constats suivants :

- les petits français passent **moins de jours à l'école/an** que beaucoup d'autres enfants européens
- les petits français passent **moins de jours à l'école/semaine** que beaucoup d'autres enfants européens
- Les petits français ont des semaines très chargées en heures de classe

Et pourtant, ce ne sont pas les petits français qui réussissent le mieux... Ce sont ces constats qui ont conduit à la réforme des rythmes scolaires en France.

## En quoi consiste la réforme ?



Les principes généraux d'organisation du temps scolaire à l'école primaire et maternelle sont les suivants (article 2 du décret) :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre

d'une semaine de 9 demi-journées, dont le mercredi matin

- tous les élèves auront 24 heures de classe par semaine
- la journée d'enseignement sera de 5 heures 30 maximum et la demi-journée de 3 heures 30 maximum
- la durée de la pause du midi sera d'au moins 1 heure 30.

Par ailleurs, des activités pédagogiques complémentaires viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire qui se dérouleront en petits

groupes. Il pourra, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial. Les parents donneront leur accord pour le maintien de leur enfant dans ces activités.



## Quand s'appliquera la réforme sur Pont-Sainte-Marie ?

Cette réforme, qui va modifier les rythmes scolaires de nos enfants, va naturellement dans le sens de la prise en compte de leur santé.

Le mardi 12 février dernier, considérant que la mise en œuvre de cette

réforme demande une large consultation associant les parents, les enseignants, les associations, les services de la ville, le conseil municipal de Pont-Sainte-Marie a voté à l'unanimité la demande de mise en œuvre de la

réforme à compter de la rentrée de septembre 2014. Ce délai permettra de réfléchir dans la concertation afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de chacun des acteurs et partenaires.

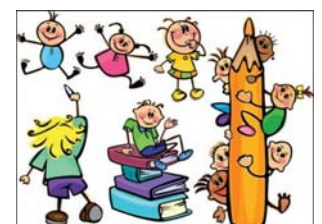
## Le point de vue du Maire, Pascal Landréat



150 000 jeunes sortent du système scolaire sans formation. Il faut trouver les meilleures conditions d'apprentissage. Je suis favorable à une réforme des rythmes scolaires. Mais je suis beaucoup plus réservé et sévère sur la méthode employée. On a complètement oublié les conséquences pour les collectivités. On manque de temps pour

consulter les personnes concernées (parents, ATSEM, enseignants...). Nous devons nous organiser avec les associations. Elles peuvent proposer en péri-scolaires des activités encadrées par des éducateurs diplômés, que la mairie pourrait rémunérer en fonction des besoins, pour s'adapter au nombre d'enfants présents. La réforme va nous coûter

environ 100 000 € pour 500 élèves. Nous allons passer un an à trouver le moyen de la financer afin de faire de ce temps un temps de pédagogie et non de garderie.



## Quelles conséquences pour les communes ?

Cette réforme aura des conséquences financières pour les communes dans la mesure où l'on devra faire appel à des intervenants extérieurs pour assurer les activités complémentaires qui se dérouleront après la journée de classe. L'idée étant naturellement d'offrir aux petits maripontains des

activités sportives et culturelles de qualité qui doivent être complémentaires des enseignements comme le prévoit la Loi.

Il faudra aussi prévoir une occupation des locaux plus importante après la journée de classe habituelle.

Enfin, une modification des

missions des agents de la ville découlera évidemment de cette modification des horaires des petits maripontains. Plusieurs services seront concernés : le service périscolaire, les ATSEM, le service d'entretien, l'école de musique, la médiathèque...



## Quelques exemples d'emploi du temps pour les petits

**Exemple N°1 :** Une journée d'école qui commencerait à 9 h et se terminerait à 16 h 15. Puis des activités pédagogiques complémentaires avec accord des familles jusque 17 h et un service périscolaire.

	→ 9h (7h45/8h50)	→ 12h 3h	→ 14h	→ 16h15 2h15	→ 17h	→
	perisco	enseignement	pause	enseignement	TAP/ATC	perisco
Lundi					TAP	
Mardi					TAP/APC	
Mercredi						
Jeudi					TAP	
vendredi					TAP/APC	

**Exemple N°2 :** Une journée d'école qui commencerait à 8 h 45 et se terminerait à 16 h. Puis des activités pédagogiques complémentaires avec accord des familles jusque 16h45 et un service périscolaire. Un choix qui permettrait une économie à certaines familles qui pourraient ainsi déposer directement leur enfant à l'école sans l'inscrire le matin au service d'accueil.

	→ 8h45 (7h45/8h50)	→ 12h 3h15	→ 14h	→ 16h 2h	→ 16h45	→
	perisco	enseignement	Pause repas	enseignement	TAP/ATC	perisco
Lundi					TAP	
Mardi					TAP/APC	
Mercredi						
Jeudi					TAP	
vendredi					TAP/APC	



Deux exemples d'emploi du temps parmi d'autres possibles. La ville fera un choix d'emploi du temps en concertation avec les familles, les enseignants et les intervenants, notamment en ce qui concerne le positionnement des activités pédagogiques complémentaires. Plusieurs réunions et rencontres avec tous les acteurs seront organisées d'ici à la rentrée 2014.



## Les APC et TAP

La réforme prévoit des activités de type APC et TAP après la journée d'enseignement. En quoi consisteront ces temps d'activités ? Qui se chargera de l'encadrement des enfants ?

**Les APC ou activités pédagogiques complémentaires** seront encadrées par les enseignants à raison d'1h par semaine au total et se dérouleront en petits groupes 1, 2 ou 3 fois après la journée d'enseignement. Elles auront pour objectif d'apporter une aide plus personnalisée aux écoliers.

**Les TAP ou temps d'activités périscolaires** sont pris en charge par la commune. Ils sont l'occasion de proposer aux enfants des activités favorisant leur épanouissement : activités sportives, artistiques et culturelles, ateliers consacrés au numérique, éducation citoyenne, ateliers sur l'environnement ou le développement durable...)

Les enfants participeront à ces activités avec accord de leurs parents.



D'autres informations sur le site de la ville  
[www.pont-sainte-marie.com](http://www.pont-sainte-marie.com)

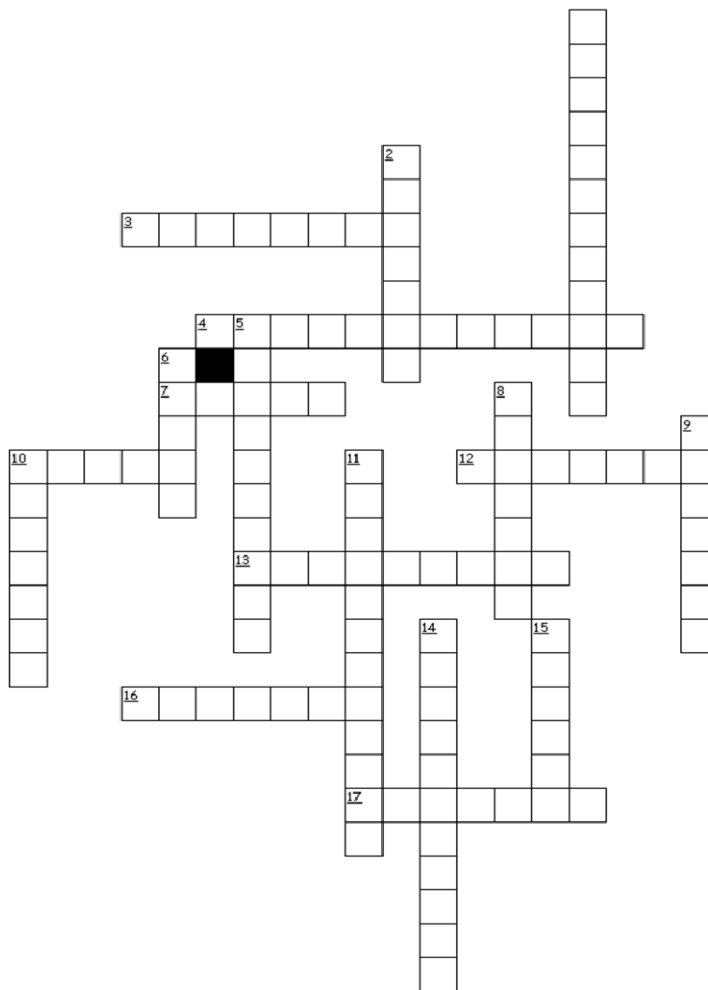


Vous pourrez retrouver toute la vie de la commune de Pont-Sainte-Marie sur le journal municipal distribué dans vos boîtes aux lettres

Parution trimestrielle  
Mairie de Pont-Sainte-Marie  
Tél : 03 25 81 20 54  
[plandreat@wanadoo.fr](mailto:plandreat@wanadoo.fr)

Directeur de la publication :  
Pascal Landréat  
Co-direction de la publication : Marie  
Grafteaux-Paillard  
Réalisation : Sandrine Tournois  
Impression : La Renaissance  
10150 Pont-Sainte-Marie

## Les mots mêlés de l'école



### **Placer les mots suivants dans la grille ci-dessus :**

médiathèque / atsem / enseignant / culture / sport / vacances /  
rythmes / associations / restauration / périscolaire / accueil /  
semaine / journée / classe / santé / lecture / activités